

MINVERSHEIM

- Nous souhaitons que la réserve MIN10 sur la parcelle 127 soit levée
- Le schéma de principe page 121/227 n'est pas conforme à la réalité car "l'espace partagé" se trouve sur une construction (13.2.4)
- quelle est la dimension de la réserve MIN2
A quel moment est elle rachetée au propriétaire
- Point 13.2.3 page 120/227 "urbanisme en 2025 et logements" ne correspond pas à la réalité car l'aménagement de cette parcelle est déjà en cours.